

Arrêté du Conseil communal

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil général par suite de la démission de Mme Sera Pantillon,

vu les résultats de l'élection au Conseil général, du 18 juin 2017,

vu les désistements de Mme Marion Polletta, 1ère suppléante, M. Philippe Caprani, 2ème suppléant, M. Prakash Vora, 3ème suppléant de la liste des Verts,

considérant ainsi que la liste des Verts à laquelle appartient le siège vacant n'a plus de suppléant(e),

vu le courrier par lequel le parti des Verts présente M. Adnan Peco comme candidat au Conseil général,

vu la lettre du 21 mars 2019, par laquelle le parti des Verts présente M. Adnan Peco comme candidat au Conseil général ;

vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964.

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;

arrête:

Article premier:

M. Adnan Peco est proclamé élu conseiller général.

Article 2:

Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'une publication dans la Feuille officielle ; il en sera délivré une expédition au

conseiller proclamé.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président, François Del Rio Le secrétaire, Alexandre Béguin

St-Aubin-Sauges, le 8 avril 2019